



Radicalisation

Procédure à suivre en cas de soupçon
de radicalisation



réfléchir **démocratie**
courage **civique**
diversité ensemble
renforcer
tolérance sensibiliser
droits de l'homme

Questions et observations concernant la procédure à suivre en cas de radicalisation

A qui s'adresse le guide?

Aux personnes se trouvant dans un environnement ou des organisations dans lesquelles des idéologies fortes sont défendues. Où la société est globalement dénigrée, le recours à la violence est propagé en tant que solution et où les personnes concernées ne sont plus à même de se libérer de ces systèmes.

Aux parents qui craignent que leurs enfants se soient radicalisés, ainsi qu'aux amis, collègues de travail, supérieurs ou spécialistes (médecins, travailleurs sociaux, etc.) qui constatent des changements chez une personne et ne les comprennent pas.

Quels sont les éléments caractéristiques d'une radicalisation?

Un profond changement de personnalité peut se produire. La personne concernée abandonne soudain ses préférences et ses habitudes. L'habillement ou l'apparence extérieure peut changer. La personne ne considère le monde plus que selon sa propre perspective. Sa personnalité se définit principalement par le fait de se distinguer totalement des autres (dénigrement global de la société). Les proches ont soudain de la peine à aborder la personne concernée par la radicalisation. Il peut y avoir un isolement social ou une interruption de contact avec les personnes de référence.

La personne concernée a des contacts avec des groupes radicalisés ou sympathise avec de tels groupes. Souvent, les personnes ayant tendance à se radicaliser se trouvent dans une situation de crise (relation, travail, environnement, finances, crise identitaire et existentielle, mise à l'écart, déracinement). Des idéologies radicales leur procurent un sentiment d'appartenance et leur donnent des repères.

Comment aborder la personne concernée?

Les relations doivent être maintenues. Il faut essayer de rester en contact avec la personne concernée. Il est utile dans ce contexte de poser des questions en faisant preuve d'une empathie sincère ou d'exprimer sérieusement ses soucis. Il est conseillé d'éviter de parler de religion, de foi ou d'idéologies.

Quelles sont les offres à disposition pour les personnes concernées et leur environnement?

- Espace pour des entretiens confidentiels et anonymes
- Conseil individuel, réflexion et aide pour trouver des solutions
- Mise en réseau avec des offres adaptées ou les experts adéquats
- Intermédiation en cas de questions religieuses (p. ex. imam, pasteur, etc.)
- Conseils pour l'environnement social (p. ex. parents, amis, supérieurs, etc.)
- Encadrement responsable de l'ensemble du processus de conseil
- Le conseil est gratuit

Cas pratique:

Un jeune homme s'annonce auprès du bureau de prévention de la radicalisation et raconte que son ami se rend de plus en plus souvent dans un milieu radicalisé. Son style d'habillement a changé et il a des propos dénigrants envers certaines personnes, la société et l'Etat. Il a abandonné sa formation depuis deux ans et passe la plupart du son temps sur Internet, se laissant influencer par de la propagande. Son ami ne parvient plus à faire passer ses contre-arguments et à avoir contact avec lui.

Le bureau de prévention de la radicalisation offre du soutien pour apprendre à gérer ce genre de situations difficiles. Par la suite, il est par exemple possible de faire appel à un spécialiste de l'Office régional de placement ou du service social. L'implication du système familial (p. ex. parents) peut également s'avérer judicieuse. Si, au cours des consultations, il s'avère que des actes de violence sont prévus, les autorités de sécurité en seront informées (voir page 3)

Procédure à suivre en cas de tendances à la radicalisation

Détecter

En cas de soupçon de danger grave pour la personne elle-même ou pour des tiers, ainsi qu'en cas de signe de probables actes de violence : corps de garde compétent ou numéro principal 031 634 41 11; en cas d'urgence 117

Vous constatez un changement de comportement dérangeant chez des personnes que vous connaissez (voir page 2).

Personne qui fait l'annonce

Evaluer

Transfert au service adapté :

- service social
- Office régional de placement
- conseil en matière d'actes de violence
- thérapie
- psychiatrie
- avis de mise en danger à l'APEA

pas de radicalisation

Bureau de prévention de la radicalisation
031 321 67 50

Conseil à la personne qui annonce ainsi que clarification de la situation sous forme d'évaluation détaillée concernant la radicalisation (év. discussions, entretien de conseil, demande d'informations, application de RaProf (voir dernière page), implication de tiers)

Soupçon confirmé de radicalisation

Désamorcer

Implication de la police cantonale par le bureau de prévention de la radicalisation

Services spécialisés compétents :

Office de la protection de l'adulte et de l'enfant

Bureau de prévention de la radicalisation
Predigergasse 10
3001 Bern
031 321 67 50
eks@bern.ch

Police cantonale bernoise

Corps de garde compétent ou numéro principal 031 634 41 11; en cas d'urgence 117

Méthode RA-PROF

Depuis novembre 2016, le bureau de prévention de la radicalisation applique la méthode RA-PROF. Cette méthode d'évaluation des risques permet d'estimer de manière plus précise les tendances à la radicalisation. Les indicateurs mentionnés proviennent de la recherche sur le djihadisme, la radicalisation et l'extrémisme, ainsi que de quelques lignes directrices déjà existantes à ce sujet.